



Le 15 avril 2008

FLASH-HOUTAUD

1/ Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 28 mars 2008

Tous les Conseillers étaient présents.
Secrétaire de séance : Mme Christiane ROSSIER

Désignation des représentants de la commune dans les organismes extérieurs :

- CCL :

Délégués titulaires :
MM Gérard ROGNON, Jean-François LIGIER, Claude GIGON.

Délégués suppléants :
Mme Karine PONTARLIER, MM Thierry PECCLET, Patrice DUTRULLE.

- Syndicat des Eaux de Dommartin :

Délégués titulaires :
MM Gérard ROGNON, Germain GOFFREDO

Délégués suppléants :
MM Virgile GUYON, Pierre ANDRE.

- Syndicat du Cimetière :

Délégués :
Mmes Marie-Line D'HOUTAUD, Christiane ROSSIER, Karine PONTARLIER, MM Daniel D'HOUTAUD, Pierre ANDRE.

- SYDED (Syndicat d'Electricité du Doubs) :

Délégué titulaire : M. Daniel D'HOUTAUD
Délégué suppléant : M. Germain GOFFREDO

Désignation des membres du CCAS :

Mmes Christiane ROSSIER, Karine PONTARLIER, MM Germain GOFFREDO, Jean-François LIGIER.

Commission d'appel d'offres :

Titulaires : Mme Karine PONTARLIER, MM Pierre ANDRE, Jean-Michel COLIN.

Suppléants :

Mmes Laurence ABRAMI, Christiane ROSSIER, M. Germain GOFFREDO.

Commission communale des impôts directs :

Le Conseil propose les personnes dont les noms suivent :

- Commissaires titulaires :

MM Alain ROSSIER, Maurice LECLERC, Pierre ANDRE, Daniel D'HOUTAUD, Daniel ALFARO, Thierry PECCLET, Gérald LOCATELLI, Gilles MARECHAL, Mmes Laurence ABRAMI, Karine PONTARLIER, MM Pierre AUDY, Daniel GRANDVUILLEMIN.

- Commissaires suppléants :

MM Virgile GUYON, Jean-François LIGIER, Jean-Michel COLIN, Patrice DUTRULLE, Germain GOFFREDO, Jacques GILSON, Philippe PERAIS, Claude MARGUET, Hugues PIANET, Mmes Marie-Line D'HOUTAUD, Christiane ROSSIER.

Commissions communales :

Réglementation de la publicité :

Mme Christiane ROSSIER, MM Patrice DUTRULLE, Daniel D'HOUTAUD, Jean-Michel COLIN.

Forêt :

MM Virgile GUYON, Pierre ANDRE, Daniel ALFARO.

Urbanisme :

Mmes Christiane ROSSIER, Laurence ABRAMI, MM Thierry PECCLET, Jean-Michel COLIN.

Sécurité – Aménagement urbain :

Mme Marie-Line D'HOUTAUD, MM Patrice DUTRULLE, Pierre ANDRE, Daniel ALFARO.

Bâtiments communaux :

MM Germain GOFFREDO, Virgile GUYON,
Patrice DUTRULLE, Thierry PECCLLET

Communication – Internet :

Mmes Karine PONTARLIER, Marie-Line
D’HOUTAUD, M. Patrice DUTRULLE

Membres extérieurs au Conseil :

MM Pierre AUDY, Jacques GILSON et
Philippe PERAIS, ayant manifesté le souhait
de participer aux travaux de certaines
commissions, sont intégrés aux commissions
suivantes :

M. Pierre AUDY : Urbanisme et Sécurité –
Aménagements urbains.

MM Jacques GILSON et Philippe PERAIS :
Sécurité – Aménagements urbains.

Représentants de la commune au conseil
d’école, suivi de la bibliothèque :

- Conseil d’école : M. Gérard ROGNON, Mme
Christiane ROSSIER

- Bibliothèque : Mmes Marie-Line
D’HOUTAUD, Françoise GENEVOIS, Karine
PONTARLIER

Indemnités de fonction du maire et des
adjoints :

Les indemnités de fonction du maire et des
adjoints sont déterminées par référence à
l’échelle indiciaire de la fonction publique
(indice brut 1015).

Compte tenu de la strate démographique de la
commune – de 500 à 999 habitants – le taux
maximal des indemnités est de 31 % pour le
maire et 8,25 % pour les adjoints.

M. le Maire explique que, jusqu’à présent, la
commune faisait l’économie de l’équivalent
d’une indemnité d’adjoint, la somme
correspondante étant déduite des
rémunérations du maire et des adjoints.

Compte tenu de l’évolution de la population,
qui atteindra prochainement 1 000 habitants, le
Conseil approuve à l’unanimité l’application
du barème réglementaire pour les communes
de 500 à 999 habitants.

Délégation d’attributions du Conseil
Municipal au Maire :

Afin d’alléger la gestion de la commune au
quotidien le Conseil Municipal peut déléguer
au Maire certaines de ses prérogatives. Après
examen des possibilités définies par la

réglementation, le Conseil décide de déléguer
les décisions suivantes :

- accepter les indemnités de sinistre afférentes
aux contrats d’assurance.

- accepter les dons et legs qui ne seront grevés
ni de conditions ni de charges.

Indemnité de gardiennage de la chapelle :

Actuellement la commune verse l’indemnité de
gardiennage de la chapelle à l’Unité pastorale
pour la rémunération de la personne chargée de
cette tâche. Pour s’aligner sur la
réglementation en vigueur, il est proposé que
la commune verse cette indemnité (464,49 €
pour l’année) directement à la personne
concernée.

Cette proposition est approuvée à l’unanimité.

Droit de préemption urbain :

Vente par M. GOURSOLLE de la parcelle de
terrain de 813 m² cadastrée AB 152, située
dans le lotissement Marceau, à Monsieur Basol
FIKRET.

A l’unanimité, le conseil décide de ne pas
exercer le droit de préemption de la commune.

Missions des adjoints :

Les délégations des Adjoints sont réparties
comme suit:

1^{er} adjoint : service à la population -
communication.

2^{ème} adjoint : finances – vie sociale et
associative.

3^{ème} adjoint : gestion des bâtiments
communaux.

4^{ème} adjoint : gestion de la forêt communale –
suivi de la voirie et des réseaux.

Questions diverses :

- Carte scolaire :

M. le Maire expose le risque de suppression
d’un poste à l’école. La commune avait
anticipé par un courrier à l’Inspecteur
d’Académie, mettant en avant les différentes
constructions en cours et en projet dans le
village. Après rencontre en mairie, M.
l’Inspecteur d’Académie propose de mettre ce
poste en situation de blocage.

La commune reste donc vigilante, avec un
suivi des inscriptions de tous les enfants
scolarisables, et soutient l’action lancée par
l’Association des parents d’élèves en faveur du
maintien de la classe menacée de fermeture.

2/ Inscriptions rentrée scolaire 2008 :

Les parents sont invités à inscrire leurs enfants pour la rentrée 2008 aux dates suivantes :

Samedi 17 mai, de 8 h 30 à 11 h 30

Jeudi 29 mai, de 16 h 30 à 17 h 30

Samedi 14 juin, de 8 h 30 à 11 h 30

Se munir du carnet de santé de l'enfant et du livret de famille.

Les parents n'étant pas disponibles à ces dates peuvent téléphoner à l'école pour fixer un autre rendez-vous (03 81 39 67 31)

3/ Salle des jeunes :

La réservation de la salle des jeunes se fera désormais auprès de M. Jean-Michel COLIN (Tél. 03 81 46 82 18)

Il convient de rappeler que la salle des jeunes est mise à disposition gratuitement. Un chèque de caution (100 €) des parents, habitant Houtaud, est demandé à la remise des clés.

Après utilisation de la salle, celui-ci est rendu si le nettoyage a été effectué et si l'état des locaux le permet.

4/ Rappel culture :

Une permanence à la **bibliothèque** est assurée en période scolaire

- le mardi de 16 h 30 à 17 h 30
- le samedi de 14 h 30 à 15 h 30

La cotisation annuelle (à compter de la date d'inscription) est fixée à 2 € pour les enfants, et 4 € pour les adultes.

5/ Réorganisation des services fiscaux :

Depuis le 1^{er} décembre 2007, les habitants du Haut Doubs peuvent obtenir à l'hôtel des finances de Pontarlier (rue des Capucins) des renseignements qui relevaient auparavant de la seule compétence du Centre des impôts fonciers de Besançon. De même, depuis février 2008, les habitants du secteur de Pontarlier peuvent se rendre à l'hôtel des finances de Pontarlier pour accomplir l'ensemble de leurs démarches fiscales (calcul et paiement de l'impôt sur le revenu, de la taxe d'habitation et de la taxe foncière) et cadastrales (consultation du plan cadastral et délivrance d'extraits).

6/ Vallée du Dugeon : attention espèces en danger !

La vallée du Dugeon est un site remarquable de zones humides qui abrite de nombreuses espèces d'oiseaux, dont certaines sont particulièrement menacées. Un grand nombre de ces espèces nichent au sol dans les marais, comme la bécassine des marais, le vanneau huppé, le courlis cendré et sont donc très vulnérables et sensibles à tout type de dérangement.

Les marais de Houtaud sont particulièrement attractifs pour ces oiseaux et de nombreux efforts sont faits pour conserver leur habitat dans le cadre de Natura 2000 (entretien des marais par pâturage, fauche en fin d'été et élimination des buissons qui ferment le milieu). Les marais font par ailleurs l'objet d'une réglementation par un arrêté de protection de biotope.

La réglementation ne suffit pas, la vigilance de tous doit être accrue pendant la période de nidification des oiseaux, au printemps : une couvée peut vite être abandonnée ou détruite par un simple dérangement dans la zone proche du nid.

La Communauté de communes Frasn-Dugeon, en partenariat avec les chasseurs et naturalistes locaux, vous invite à une journée de sensibilisation sur les oiseaux des marais :

**Rendez-vous le 26 avril de 9 h à 16 h
au terrain de foot de Houtaud**

7/ La parole aux associations

APEEH

Environnement :

La production d'ordures ménagères a doublé en 40 ans : chaque Français génère en moyenne environ un kilo de déchets par jour. La gestion de ces déchets a des impacts sur l'environnement et engendre un coût important pour les collectivités, donc pour le contribuable.

C'est pourquoi la priorité doit aujourd'hui être accordée à la réduction des déchets, en privilégiant le tri et en développant le recyclage.

Pour que cette contribution écologique et citoyenne soit ouverte à tous les habitants du village et afin de soutenir les projets des enfants du village dans le cadre des activités scolaires, les membres de l' Association des

Parents d'Elèves des Ecoles de Houtaud tiennent une *permanence « ramassage papier »* tous les *samedis de 10 h 30 à 11 h 30 au vieux chalet.*

Un geste pour la planète utile à nos enfants. Nous comptons sur vous !

A vos agendas :

Samedi 26 Avril 2008 à 20 h 30
Loto de l'école

organisé par les enseignants, à la salle des fêtes de Houtaud.

100% des gagnants ont tenté leur chance... alors petits et grands, on vous y attend nombreux pour gagner des **bons d'achats** (150 €, 100 €, 50 €), un **vélo**, une **station météo**, un **appareil photos numérique**...et de nombreux autres lots.

Téléthon :

Le DVD de la rétrospective du téléthon de décembre dernier est disponible.

Les personnes qui l'ont commandé peuvent venir le retirer en mairie pendant les permanences assurées par les bénévoles les

Samedi 19 avril de 9h à 12h,
Jeudi 24 avril de 18h à 20h.

Le prix de vente de 10 € sera versé sur le compte du téléthon.

Une réunion de préparation aura lieu

Lundi 28 avril à 20h30
à la mairie

Il serait bon que toutes les classes en 8 soient représentées.

8/ Etat-civil :

29/02/2008 : Mariage de Christian D'HOUTAUD et de Marie-Line NOIROT 32, Grande Rue

26/01/2008 : Naissance de Elma, fille de M. et Mme MONFERRINI Marc
22 rue des Aigaces

31/01/2008 : Naissance de Titouan, fils de M. et Mme BOURGEOIS Philippe
15 rue de l'Illion

27/02/2008 : Naissance de Anne-Lise, fille de LANNEAU Claude et FAURE Emmanuelle 24 rue de la Dame Verte

19/03/2008 : Naissance de Eléona, fille de GELIFIER Jean-Louis et CHARLES Aurélie
19 rue Croix Pariot

Banquet des classes

Comme annoncé précédemment, le banquet des classes se déroulera à la salle des fêtes de Houtaud le **dimanche 18 octobre** prochain.